



LE COURRIER

DU RETRAITÉ

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Dépositaire local : Pierre LEYMARIE – Impasse du Pilou -19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

BULLETIN N° 66 décembre 2022 SECTION DE LA CORRÈZE

EDITORIAL :

Comme vous le lirez dans le compte-rendu de notre réunion régionale de Guéret la situation internationale en cette fin d'année est toujours aussi inquiétante. De même nos revendications essentielles demeurent : pouvoir d'achat, services publics, loi grand âge, santé.

La crise sanitaire actuelle (COVID + grippe + bronchiolite) en est une triste démonstration. Elle risque de s'amplifier encore cet hiver avec la destruction continue de notre système de santé.

Il est quelques aspects sur lesquels il nous faut insister en cette fin d'année :

L'inquiétude quant à la **protection sociale complémentaire** qui voit grignoter sinon absorber les mutuelles par les institutions de prévoyance. Les groupes privés prennent également de plus en plus de « parts de marché », visant à détruire le caractère solidaire et intergénérationnel de nos mutuelles et de la protection sociale.

Le projet de loi LOPMI (Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur) qui, par l'AFD (Amende Forfaitaire Délictueuse), permet aux policiers et gendarmes de sanctionner des délits sans procès, sans droit de défense et avec inscription au casier judiciaire. Sont visées notamment par cette loi les mouvements sociaux, syndicaux, associatifs et citoyens. La justice et les forces de l'ordre sont de plus en plus utilisées comme « appareils idéologiques d'Etat », les coupant de la nation et des citoyens.

Le projet de réforme des retraites qui est celle du cynisme : Cynisme d'annoncer un minimum de pension à 1100 € pour une carrière complète alors que la loi de 2003 (non appliquée !) prévoit ce minimum à 85 % du SMIC soit 1130 € ! Cynisme parce que, sur les près de 6 millions de personnes avec de petites retraites, moins d'un tiers a eu une carrière complète, laissant ainsi 4 millions de personnes sur le carreau. Cynisme parce que l'augmentation du minimum est conditionné à l'acceptation du passage à 65 ans. Cynisme parce que 4 critères ont été supprimés il y a quelques années du compte pénibilité : agents chimiques dangereux, postures pénibles, vibrations et manutention de charge. Cynisme parce que plus de 43 % des seniors (55 à 64 ans) ne sont plus en emploi ! Cynisme quand le gouvernement admet que cette réforme doit participer à diminuer le déficit de l'État. Et cerise sur le gâteau la réforme propose de financer les entreprises pour embaucher des seniors. Le patronat lui-même n'avait pas osé le proposer ! Un espoir cependant : l'unité syndicale CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC, UNSA, Solidaires et FSU qui réaffirment leur opposition à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et à toute

augmentation de la durée de cotisation. Nous devons donc nous préparer à soutenir nos camarades actifs dans leur lutte contre cette réforme en début 2023.

Il y a donc urgence à renforcer nos mobilisations pour porter nos légitimes revendications. Ainsi la FGR-FP participe activement au groupe des 9 et y travaille en particulier à construire l'unité indispensable à des avancées sociales et politiques. Ainsi mardi 6 décembre le G9 a appelé les retraités à se rassembler devant la CCI à Brive pour soutenir la revalorisation des retraites complémentaires du privé et des polypensionnés des 3 fonctions publiques. Vous lirez dans ce bulletin la motion que nous avons déposée à cette occasion.

Il y a donc urgence à nous renforcer et j'appelle tous nos membres syndiqués, associatifs ou adhérents directs à renouveler leur adhésion et à solliciter les nouveaux retraités à nous rejoindre.

En attendant passez de bonnes fêtes de fin d'année et prenez des forces pour défendre nos revendications de retraités et soutenir nos camarades actifs dans les actions envisagées dès janvier sur le projet de réforme des retraites.

Pierre LEYMARIE, secrétaire départemental

DEFICIT DE DEMOCRATIE AU CDCA

Le vendredi 25 novembre avait lieu au siège du Conseil Départemental une séance plénière du CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), instance dans laquelle la FGR - FP dispose d'un siège.

Il est pour le moins regrettable que les documents préparatoires ne soient parvenus aux intéressés que le jeudi 24 après midi. Un délai bien court pour étudier des documents importants notamment sur le rapport d'activité de la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées), sur les actions entreprises pour recruter et former des aides à domicile dont le nombre insuffisant est de plus en plus problématique, sur l'habitat inclusif, etc...

Par ailleurs, le procès verbal de la séance plénière précédente de mars dernier indiquait qu'une motion relative à la situation scandaleuse dénoncée nationalement concernant les EPHAD ORPEA, présentée conjointement par les bureaux des 2 collèges (personnes âgées et personnes en situation de handicap) avait été votée à l'unanimité. Elle devait faire l'objet d'un envoi au ministre de la santé ainsi qu'aux députés et sénateurs de la

Corrèze. Quelle n'a pas été la surprise des participants, suite à une intervention destinée à savoir s'il y avait eu des réponses, d'apprendre que cette motion n'avait pas été envoyée!!!

En l'absence du président Coste, ce sont ses services qui ont tenté une explication: il y avait eu un contrôle administratif à ORPEA Brive, où des écarts avaient été constatés (tiens!!!) mais depuis, la situation avait été régularisée... De ce fait, y avait-il lieu d'envoyer cette motion?

Ces deux exemples tendent à montrer que le CDCA devient de plus en plus une chambre d'enregistrement, loin de la véritable démocratie que les citoyens pourraient espérer. C'est d'autant plus dommageable que les questions abordées sont fondamentales pour la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ajouté au manque de moyens dont peuvent disposer les conseils départementaux pour mener à bien leurs projets dans ces domaines, ce fonctionnement s'avère extrêmement préoccupant quant à la prise en compte des besoins d'une population fragile.

Janine VAUX

Bonne participation de chacun des trois départements ; pas de présence d'un « national » La séance est ouverte par Pierre Leymarie, délégué régional.

Actualité

Pierre L souligne la situation actuelle très inquiétante, conflictuelle (nombreux conflits dans le monde dont bien sûr l'Ukraine) mais aussi la progression et l'arrivée au pouvoir dans certains pays d'Europe de l'extrême droite. Heureusement un peu d'espoir démocratique avec le Chili et peut-être le Brésil.

Dans ce contexte de mondialisation économique et financière, de capitalisme triomphant, le constat est lourd : augmentation de la pauvreté, de la précarité énergétique, etc. alors que le profit des actionnaires s'envole. Référence est faite au refus de taxer les profits générés par la crise et le recours éhonté au 49-3.

Il y a donc urgence à renforcer nos mobilisations pour porter nos légitimes revendications.

Ainsi la FGR-FP participe activement au groupe des 9 et y travaille en particulier à construire l'unité indispensable à des avancées sociales et politiques.

L'état d'urgence sociale aurait dû rassembler dans la rue le 29 septembre un maximum d'organisations syndicales ; il est regrettable que seulement trois s'y soient retrouvées. Le groupe des 9 a mobilisé plus largement.

Les motifs de manifester sont pourtant nombreux : inflation (et hausse des prix des produits de première nécessité), revalorisation des retraites de base et complémentaires ne compensant pas les pertes de pouvoir d'achat, etc. Une nouvelle politique salariale et fiscale fondée sur la justice est indispensable.

Quant à la protection sociale, le PLFSS ne correspond en rien à la problématique de l'accès aux soins, de la résorption des déserts médicaux, de l'amélioration du service public de santé.

La loi « Grand Age » est définitivement enterrée et remplacée par des mesures annuelles ne correspondant pas aux besoins ; référence est faite à la feuille de route ubuesque évoquées par le Président Macron.

Présentation du rapport Libault au HCFEA avec proposition d'un service public territorial de l'autonomie, porte d'entrée unique avec 4 blocs de missions ne séparant pas le social et le sanitaire ; création de conférences territoriales départementales de l'Autonomie (CTDA) remplaçant les actuels CDCA (département) et CTS (ARS) ; nécessité de création d'une instance nationale à la place du HCFEA.

Malgré l'insistance de D Libault sur la nécessité de répondre aux besoins et attentes des usagers et des personnels, il fait impasse quasi-totale sur les moyens nécessaires. Certes les propositions vont dans le sens d'une amélioration du parcours et c'est bien mais ne correspond pas suffisamment à la situation actuelle catastrophique. Et on peut nourrir des inquiétudes concernant la gouvernance en particulier en référence à l'expérience des CDCA. Donc notre exigence d'une loi ambitieuse reste d'actualité.

Concernant les services publics, la situation continue de se dégrader : contractuels et agents non titulaires en hausse, quasi-suppression des organismes paritaires, etc.

Enfin, malgré la majorité relative au parlement, le président veut imposer une réforme des retraites avec des motivations assumées de restaurer les comptes publics et de financer d'autres dépenses ; bien évidemment la FGR-FP est contre et demande l'abandon de ce projet.

Un débat riche a suivi portant essentiellement sur les problématiques de santé et d'autonomie. Grande insistance sur les déserts médicaux dans la région, même en milieu urbain ; des municipalités tentent d'exercer une attraction avec mise en place de conditions matérielles particulièrement attractives mais cela souvent ne suffit pas ; l'idée d'une obligation d'exercer en

milieu défavorisé relève de la décision politique qui n'est pas prise aujourd'hui (l'idée d'une 4^{ème} année d'internat en province semble plus un effet d'annonce qu'une vraie solution).

La problématique du vieillissement de la population, de l'avancée en âge et de la perte d'autonomie est très prégnant en Limousin : vieillissement des structures (EHPAD), pas de création de nouvelles places, difficultés pour recruter des personnels, difficultés également pour satisfaire le besoin en accompagnement à domicile.

Sont abordés également le fonctionnement des CDCA, différent selon les départements ainsi que le travail du G9, très satisfaisant (et élargi) en Corrèze.

Un regret exprimé sur l'impossibilité de faire émerger des actions nationales fortes dans le domaine de la santé contre les manques et fermetures.

Enfin, l'accord total sur des actions et mobilisations fortes contre la réforme des retraites.

Locaux du siège - vente du 3^{ème} étage rue Vignon

Après rappel des éléments du dossier et de la finalité de cette proposition, les trois départements donnent leur position : accord de la Corrèze, pas d'opposition de la Creuse, abstention de la Haute Vienne.

Congrès national à Dax du 02 au 06 avril 2023

Rappel du calendrier qui a été transmis aux sections

En octobre/novembre : désignation du délégué régional et de son suppléant (normalement c'est le tour de la Creuse qui souhaite passer son tour - donc à voir avec la Haute Vienne et en particulier la suppléante sortante)

Avant fin décembre : désignation des délégués des sections

Février et mars 2023 : renouvellement des CE et bureau / assemblée générale / amendements sur motion et modifications statutaires éventuelles.

Précision (nouveau) : l'hébergement des membres de la CEN est « géré » par le national ; les délégués départementaux s'inscriront directement auprès de l'office du tourisme.

Nouvel élan pour les services publics

Information sur la mobilisation nationale du 12 au 14 mai 2023 à Lure (Hte Saône) sur le même modèle que Guéret avec manifestation le samedi après-midi et ateliers dont les thématiques sont en cours de préparation (par exemple sur FP : statut, notion proximité, solidarité, financement, etc. / mêmes sujets sur la sécurité sociale).

Travail avec le collectif creusois (fin de semaine sur autour de la forêt)

La FGR-FP est partie prenante au niveau national et également au plan régional avec Janine Vaux qui représente aussi la Convergence des Services Publics.

Monique Beyssen

Régionale Guéret : photo FGR-FP de la Creuse





A l'attention de
Monsieur Didier Wekner
Président de l'Agirc-Arrco
16 – 18 rue Jules César
75012 Paris

MOTION

Les organisations syndicales de retraités CGT, FSU, CFE-CGC, Solidaires, FGR-FP et CFTEC, du secteur privé ainsi que les retraités poly-pensionnés de la Fonction publique qui bénéficient d'une retraite complémentaire Agirc-Arrco, tiennent à exprimer leur inquiétude, leur incompréhension, voire leur colère.

Au moment où les pensions du régime de base viennent d'être revalorisées très insuffisamment de 4 %, au regard de l'inflation du mois de juillet qui était à 6,1 %, et de la perte cumulée depuis des années : -2017 = 0%

-2018 = 0,6%

-2019 = 1%

-2020 = 0%

-2021 = 1%

Nous ne pouvons accepter que les retraites complémentaires ne soient pas également revalorisées au minimum à la hauteur de cette inflation.

D'autant plus que les résultats des comptes pour l'exercice 2021 se traduisent par un excédent de 2,6 milliards d'euros, que les réserves atteignent 69 milliards d'euros (6,2 milliards d'euros de plus qu'en 2020) et des 578 millions d'euros issus des placements financiers.

L'Agirc-Arrco doit répondre à ces revendications au regard des résultats excédentaires de l'exercice 2021. Ces moyens financiers conséquents doivent servir à répondre aux besoins des retraité-e-s et non pas à la spéculation comme actuellement.

L'augmentation des retraites et leurs revalorisations sont une exigence sociale. Les retraité-e-s exigent :

- De procéder à un rattrapage de l'année 2022, en lien avec l'inflation ;
- De baisser de 2 % la valeur d'achat du point, afin d'augmenter le nombre de points acquis ;
- D'augmenter la valeur de service du point de 4% en plus de l'augmentation de 5,12% du 1/11
- De mettre en place un principe de revalorisation des retraites en début d'année et indexée sur l'évolution de l'inflation
- De supprimer la sous indexation de 0,5 % imposée par le patronat ;
- D'annuler le malus de 10 % pendant 3 ans, qui concerne aujourd'hui la moitié des retraités.

Les organisations syndicales de retraités CGT, FSU, CFE-CGC, Solidaires, FGR-FP et CFTEC demandent que le Conseil d'administration, qui se tiendra le 6 décembre, prenne en compte les attentes des retraité-e-s et décide d'une revalorisation conséquente.

En urgence : l'augmentation des pensions et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Ce n'est que Justice sociale ! Les retraités aujourd'hui et demain ne lâcheront rien !

Pour l'intersyndicale **Alain MOINET**

LA PAGE DE LA TRESORIERE : COTISATIONS 2023

Pour les nouveaux retraités

ADHÉRENTS à un SYNDICAT affilié à la FGR-FP

Si vous êtes retraité(e), cotisant à un tel syndicat, vous êtes automatiquement adhérent(e) à la FGR-FP ; vous n'avez aucune cotisation à régler et recevrez à ce titre nos publications nationales et départementales sous réserve d'une part d'être à jour de votre cotisation syndicale et d'autre part que votre syndicat soit lui aussi à jour auprès du siège national de la FGR-FP.

ADHÉRENTS à un SYNDICAT de l'EDUCATION NATIONALE non affilié à la FGR-FP

Si telle est votre situation, vous pouvez adhérer à l'Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale (ARFEN), en remplissant le bulletin ci-dessous. La cotisation annuelle reste fixée à 15 € pour 2023 et est à adresser à Monique BEYSSEN (trésorière départementale Corrèze FGR-FP) par chèque libellé à l'ordre de l'ARFEN.

NOM..... PRÉNOM..... Année de Naissance

ADRESSE postale

Adresse courriel.....@.....

Déclare vouloir adhérer/ré-adhérer à l'ARFEN

Fait àle.....

Signature

ADHÉRENTS DIRECTS

Non syndiqué(e), vous pouvez devenir adhérent(e) direct(e). Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, le montant de la cotisation à acquitter en fonction du montant de votre pension.

Pour ceux qui renouvellent leur adhésion

La cotisation 2023, qui comprend l'abonnement au "Courrier du Retraité", est à verser rapidement, en se référant au tableau ci-dessous, pour éviter toute interruption dans l'envoi des publications.

**Le chèque, libellé au nom de la FGR-FP Section de la Corrèze, sera envoyé à :
MONIQUE BEYSSEN - 19 boulevard Clémenceau - 19100 BRIVE**

PENSION MENSUELLE ⁽¹⁾	COTISATION ANNUELLE
jusqu'à 1 100 €	19,40 €
de 1 101 € à 1 270 €	27,10 €
de 1 271 € à 1 390 €	32,20 €
de 1 391 € à 1 610 €	40,50 €
de 1 611 € à 1 840 €	45,00 €
de 1 841 € à 2 080 €	53,00 €
de 2 081 € à 2 880 €	59,80 €
au-delà de 2 880 €	70,10 €

: Pension mensuelle brute = avant retenue impôts

Bulletin d'adhésion [à remplir par tout(e) adhérent(e) et à adresser à la trésorière]

✂.....

NOM..... PRÉNOM..... Année de Naissance

ADRESSE postale

Adresse courriel (*).....@..... Administration d'origine.....

Déclare vouloir adhérer/ré-adhérer à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Fait àle.....

Signature

(*) votre adresse de messagerie permettra de vous adresser en temps réel les diverses informations relatives aux actions de la FGR-FP

Une carte d'adhésion peut vous être envoyée sur demande. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse